

LE PUBLICISTE.

DECADI 30 Prairial, an VII.

18 Jun 1799

Proclamation du général Macdonald aux communes rebelles d'Arezzo et de Corzone, en Toscane. — Arrivée à Pest de plusieurs colonnes de troupes russes. — Arrivée de la flotte française à Carthagene. — Message du directoire au conseil des cinq cents. — Loi qui annulle comme inconstitutionnelle la nomination du directeur Treillard. — Nouvelles diverses.

TURQUIE.

Constantinople, le 24 floréal.

St-Jean-d'Acres n'est plus assiégé; Ghezar-Pacha, dans son attaque contre les Français, a été soutenu sur-tout par 6000 hommes de cavalerie de Naplouse. Il porte à 82 le nombre des canons qu'il a pris, & manda que la caisse militaire & les bagages de l'ennemi sont tombés entre ses mains; que parmi les morts se sont trouvés environ 1000 Français; que les autres étoient Arabes & Egyptiens. Les Français se retirent de la Syrie, & on croit que le grand-visir partira avant huit jours. Le vaisseau *le Selim*, de 120 canons, le portera sur l'Asie, & l'escadre qui doit mettre à la voile en même tems, consiste en quatre vaisseaux de ligne & deux frégates. Le renlez-vous des troupes que le grand visir doit commander est à Scutari; il sera accompagné par le général anglais Koehler, le major Franklin & quelques autres officiers anglais.

C'est par des officiers anglais que sont occupées les places vacantes, par le départ des officiers français.

ITALIE.

Florence, le 12 prairial.

L'obstination des habitans de la ville d'Arezzo, qui continuent à commettre les plus grands excès, & qui n'ont voulu jusqu'ici entendre à aucune parole d'accommodement, a déterminé le général Macdonald à prendre de mesures de rigueur contre cette commune rebelle. Il a publié en conséquence une proclamation dans laquelle il enjoint aux communes d'Arezzo & de Cortone de déposer leurs armes dans 24 heures, & d'envoyer une députation composée des principaux citoyens, pour l'assurer de leur soumission & servir d'otages. Il déclare en outre qu'en cas de résistance, tous les habitans seront passés au fil de l'épée, les maisons livrées au pillage & aux flammes, & qu'à la place de ces deux villes, il sera élevé une pyramide, avec cette inscription: *les villes d'Arezzo et de Cortone punies de leur rébellion*. Cette proclamation a déjà produit son effet. Cortone a accepté le pardon qui lui a été offert, & est actuellement rentrée dans le devoir. Ses députés sont arrivés ici.

RUSSIE.

Petersbourg, le 28 floréal.

Le prince Dolgoroukoff est nommé commandant de la forteresse de cette ville, & le général-major Turtow est promu au grade de général-lieutenant.

On a célébré ici, avant-hier, les victoires remportées par l'armée sous le commandement du général Suwarow. On a chanté un *Te Deum*. A cette occasion, Paul 1^{er}. a ordonné que le nom de Suwarow seroit prononcé dans les prières pu-

bliques. Jamais un chef d'armée n'a obtenu pareille distinction. A peine le service étoit-il fini, que le fils de Suwarow, âgé de 16 ans, s'est rendu chez l'empereur, s'est jeté à ses genoux, & l'a remercié de ce qu'il venoit de faire pour son pere. Le monarque lui demanda s'il n'avoit pas envie de rejoindre son pere; le jeune homme répondit que c'étoit son vœu le plus ardent. Il est effectivement parti aujourd'hui pour l'Italie.

On a célébré ici aujourd'hui le mariage de la grande-duchesse Hélène avec le prince héréditaire de Mecklenbourg-Schwerin.

HONGRIE.

Pest, le 11 prairial.

Avant-hier les Russes ont manœuvré devant l'archiduc palatin. Hier à midi, la première colonne des Russes qui étoit arrivée ici le 7, est partie pour l'Italie; la seconde colonne est arrivée hier soir en cette ville.

A L L E M A G N E.

Munich, le 19 prairial.

Tous les séquestriers ont ordre de rejoindre leurs régimens; personne ne recevra plus de congé. On dit que l'électeur fournira dix mille hommes pour son contingent.

Hier il est arrivé un courrier; aussi-tôt il y eut une longue conférence où se trouvèrent l'électeur & le duc de Bickenfeld. L'électeur ne donne plus d'audience, ce qui ne fait pas plaisir aux habitans de cette ville; toutes les suppliques doivent être remises à M. de Kaeser.

Ratisbonne, le 20 prairial.

On vient d'annoncer dans le Haut-Palatinat la marche d'une colonne russe qui traversera cette province.

Il est question d'un décret de la commission impériale, par lequel il doit être demandé aux états de l'Empire s'ils veulent continuer la guerre ou bien persister dans la neutralité.

L'Autriche recevra de forts subsides de l'Angleterre, mais à condition que l'empereur ne signera la paix qu'en même tems que l'Angleterre. Il est à remarquer qu'on ignore encore si l'empereur a accédé à la triple alliance.

Le lord Bristol est arrivé ici, le 14: On ignore le motif de son voyage.

Manheim, le 23 prairial.

Il ne reste ici qu'un bataillon, qui y séjournera jusqu'à ce que les fortifications soient rasées. L'artillerie et les munitions sont déjà parties. C'est, dit-on, le 13 messidor, que les Français quitteront notre ville. Notre pays (le Palatinat) ne sera pas sous le même gouvernement que la Bavière; les états seront ici, ce qui occasionne une joie générale.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

Marseille, le 20 prairial.

Nous apprenons de l'état de Gènes, qu'il passe journellement par Portofino de nombreux corps de troupes françaises qui viennent de l'armée aux ordres du général Moreau, & qui se rendent en Toscane. Un Génois qui vient d'arriver ici, avoit laissé, le 16, l'escadre française mouillée sous le château de Vado, près Savone, & avoit rencontré l'escadre anglaise à la hauteur de Nice. Il a vu le pavillon français flottant à Oneille, & une frégate française de 40 canons mouillée dans le port.

L'escadre anglaise a été signalée hier ici, par les vigies des côtes.

Strasbourg, le 26 prairial.

L'attaque projetée contre les Autrichiens sur la rive droite du Rhin, n'a pas eu lieu; elle a, dit-on, été contremandée d'après l'arrivée hier à midi d'un courrier du général en chef. Deux régimens de cavalerie se sont encore rendus hier sur la rive droite; mais trois autres en sont revenus le soir & sont partis ce matin pour Bâle, où se rend aussi une demi-brigade.

Le général Sainte-Suzanne vient d'être chargé du commandement des troupes depuis notre ville jusqu'aux frontières de la république batave.

Les commissions établies à Hanau pour l'échange des prisonniers, sont en activité. Celle de l'Autriche a conclu avec le citoyen Baclier une convention par laquelle tous les généraux & officiers prisonniers seront renvoyés sur parole. Les ordres nécessaires sont déjà donnés à cet égard.

On leve en ce moment beaucoup de recrues en Hongrie & dans les autres provinces héréditaires, pour compléter les armées autrichiennes.

On assure que Paul 1^{er}. a gracieusement consenti à ce que le roi de Prusse se maintint dans sa neutralité armée.

Paris, le 29 prairial.

On a notifié ce matin au citoyen Treillard la loi qui annule, comme inconstitutionnelle, sa nomination au directoire: il a déclaré qu'il cesserait sur le champ ses fonctions.

— Le Rédacteur publie aujourd'hui un recueil de quelques-unes des principales mesures prises par le directoire, pour prévenir les dilapidations ou faire punir les dilapidateurs. Ce sont des lettres ou arrêtés adressés aux généraux des armées de la république, & propres à remplir le but que s'étoit proposé le directoire.

— La flotte française, dernièrement sortie de Toulon, après avoir débarqué 16 mille hommes à Livourne, ravitaillé différens ports de Sicile, & esquivé une flotte anglaise infiniment supérieure en forces, est heureusement arrivée à Carthagene, où elle s'est jointe à une partie de la flotte espagnole. Cette réunion porte la flotte française à 39 vaisseaux, & lui assure l'empire de la Méditerranée.

— On assure que quoique les citoyens Molé, Fleury & la citoyenne Contat ne soient pas encore revenus à Paris, ils font néanmoins partie de la réunion établie au théâtre français de la république, & que c'est d'après un congé nécessité par les circonstances, qu'ils sont allés jouer dans les départemens. Ce qui paroît extraordinaire, & qui cependant est certain, c'est que Saint-Prix a renoncé à l'art dramatique pour se faire marchand de bois.

On ne sera peut-être pas peu surpris d'apprendre que la citoyenne Contat, ne se contentant pas de jouer à Lyon dans les rôles ordinaires de son emploi, y a paru avec succès,

pour la dernière fois, dans celui de Roxelane des *trois Sultanes*.

— Le camp du pont d'Ain, en avant de Lyon, est décidément levé; les troupes qui le composent ont eu ordre de rejoindre l'armée de Massena, & tout est parti.

— Un convoi de 58 voiles, sorti de la rivière de Bordeaux, est heureusement entré à Brest.

— Le général Béhencourt qui commande la place du Havre, depuis sa mise en état de siège, a reçu l'ordre de se rendre à Rouen. Il est remplacé par le général Delarue.

— L'administration centrale de la Seine-Inférieure vient de prendre un arrêté qui interdit les jeux de hasard dans la commune de Rouen, & ordonne la clôture des maisons où ces jeux sont établis.

— Il a, dit-on, été donné des ordres pour que le pape fût transféré de Briançon à Valence.

— Les papiers anglais portent l'état des forces navales de l'Angleterre à 219 vaisseaux de ligne, 239 frégates, et 331 corvettes, en tout 789.

— L'empereur a nommé le comte de Lodron son ministre à la cour de Suede; il n'étoit que chargé d'affaires.

— Le comte de Metternich est parti de Vienne pour Pétersbourg.

CORPS LEGISLATIF.
CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen JEAN DEBRY.

Suite de la séance du 28 prairial.

Lorsqu'après l'arrivée du message du directoire, plusieurs membres ont proposé de lever la séance; plusieurs autres ont représenté que l'objet du conseil n'étoit pas rempli, puisqu'il avoit arrêté qu'il ne leveroit pas sa séance, tant qu'il n'auroit pas reçu le message. D'ailleurs, dit Garau, quand la patrie est en danger, chaque citoyen doit être à son poste; c'est ici le nôtre.

Briot dit ensuite, que tout annonçoit que le jour indiqué pour répondre au message, devoit être sinistre.

Le conseil décide qu'il ne leve pas la permanence; il discute quelques articles du projet de Berlier.

A onze heures, Bergasse a la parole; il annonce que les commissions, dont Poulain-Grandpré a été l'organe, se sont réunies & ont été aidées des lumières de plusieurs membres du conseil. Bergasse, en leur nom, propose la destitution du citoyen Treillard, l'un des membres du directoire exécutif, comme inconstitutionnelle. En effet, un an auroit dû s'être écoulé, entre les fonctions législatives, exercées par Treillard, & sa nomination au directoire. La constitution le veut. Bergasse lit l'article; or, cette année n'étoit pas achevée: la nomination est donc nulle & la mesure de la destitution indispensable.

La proposition est adoptée.

Un membre. — Il faut déclarer que les actes auxquels Treillard a pris part sont valides.

Plusieurs voix: c'est de droit.

La résolution est envoyée aux anciens.

Genissieux a la parole; il expose qu'il faut enfin assurer la responsabilité des ministres; peut-être la constitution qui donne au directoire exécutif le droit de les mettre en accusation eût-elle dû donner aussi ce droit au corps législatif. Quoi qu'il en soit, ce ne doit plus être un vain nom; s'il ne faut pas que les ministres soient légèrement accusés, aussi ne faut-il pas qu'ils puissent prévariquer impunément. L'opinant demande la formation d'une commission, pour présenter un travail à cet égard. — Adopté.

Le conseil reçoit un message de celui des anciens, qui annonce l'approbation de la résolution, qui déclare nulle la nomination du citoyen Treillard.

Le conseil achève la discussion sur la presse.

A cinq heures il se sépare pour se réunir à onze.

A onze heures la séance s'ouvre.

Jean Debry est au fauteuil.

On lit la correspondance.

Plusieurs des adresses annoncent le départ des conscrits de divers départemens.

Plusieurs communes qui ont éprouvé des ravages, demandent des secours. — Renvoi au directoire exécutif.

Plusieurs autres adresses expriment l'horreur qui a rempli tous les cœurs à la nouvelle de l'assassinat commis à Rastadt.

Le conseil ordonne la mention honorable.

Caret qui lit une adresse de Lyon, où respirent les mêmes sentimens, annonce ensuite que le bureau central de cette commune a fait arrêter un fabricant de faux bons de 20 fr., un fabricant de cartes de sûreté, un prêtre fanatisant, & Pelissier, lieutenant de l'armée de Saint Christophe, qui, au 18 fructidor, s'étoit emparé du pont du Saint-Esprit.

Jean Debry quitte le fauteuil & monte à la tribune. Dans un moment, dit-il, où toutes les âmes sensibles, tous les républicains gémissent sur l'atroce attentat au droit des gens commis à Rastadt; quand cette action est jugée par un procès-verbal, qui est en quelque sorte le jury de l'Europe; quand les suppôts des factions cherchent à altérer les faits pour diminuer l'horreur due aux ministres de l'Autriche, je crois ne devoir laisser échapper aucune occasion de jeter un nouveau jour sur cet événement, en vous donnant connoissance de tous les détails qui me parviennent; je veux surtout ne laisser échapper aucune occasion de témoigner ma reconnaissance à ceux dont la sensibilité a partagé nos maux & sauvé les débris de la malheureuse légation. Je demande la permission au conseil de lui lire une lettre écrite par un témoin oculaire, l'un des coopérateurs du procès-verbal dont j'ai parlé.

Jean Debry lit une lettre que nous insérerons demain. Il demande à être autorisé à la faire imprimer & distribuer.

Cette autorisation est accordée.

Berlier lit la rédaction de la résolution sur la liberté de la presse.

Quelques amendemens sont proposés. L'article relatif aux imputations injurieuses est étendu aux puissances avec lesquelles la république n'est pas en guerre.

Un membre propose de suspendre cette discussion, & de procéder à la formation d'une liste de candidats pour remplacer le citoyen Treillard au directoire.

Cette proposition est adoptée. On procède en conséquence au scrutin pour la formation d'une liste décuple.

Le dépouillement du scrutin est interrompu par l'arrivée d'un message du directoire exécutif. Un secrétaire en fait lecture :

Citoyens représentans, y est-il dit, le directoire exécutif auroit répondu plutôt à votre message du 17, s'il n'eût été jaloux de vous présenter en même tems des éclaircissemens, & un ensemble de mesures propres à répondre à vos vœux & à calmer les inquiétudes de tous les citoyens. Le soin même que le directoire a mis à rechercher ces mesures a nuï à la célérité de sa réponse; mais pressé par votre message d'hier, & par l'arrêté que vous avez pris de rester en permanence, il s'est hâté de rédiger ses idées & de vous les transmettre.

Il est convaincu, comme vous, de la nécessité où sont les deux premières autorités constituées, de marcher de concert au but qu'elles se proposent, le bonheur & la conservation du peuple.

Toutes les fois que cette conservation a été menacée, le directoire exécutif s'est empressé d'employer provisoirement les moyens mis à sa disposition: si de nouveaux revers nous attiroient de nouveaux ennemis, il feroit de nouvelles dispositions dont il vous feroit part à l'instant.

Quant à notre situation militaire, tous ses efforts n'ont pu entièrement suppléer au défaut de fonds; l'épuisement du trésor public est une des plus profondes playes de l'état. Nos soldats n'ont rien perdu de leur brillante valeur; mais il n'a pas toujours été possible de les secourir par d'heureuses négociations. Il est pénible de revenir si souvent sur le même objet; mais les aveux de notre situation, si souvent publiquement répétés, quand on ne peut pas appliquer à l'instant le remède au mal, deviennent une véritable calamité. Nos ennemis en ont fait contre nous une arme terrible.

On ne peut pas toujours maîtriser la fortune: elle a quelquefois abandonné pour quelques instans les peuples les plus grands & les plus vertueux; mais leurs revers ont toujours été le présage de nouvelles victoires.

Le directoire médite des plans vastes; mais ils ne peuvent pas tous trouver place dans un premier message: quelques-uns sont même de nature à n'être pas indiscrètement divulgués. On a vu l'utilité du secret, dans l'armement & la sortie de notre flotte de Brest, au moment où les anglais ne nous croyoient plus un seul vaisseau; mais les finances seules peuvent secourir & assurer la réussite de ces plans.

Le directoire invite ici le conseil avec instance, de faire l'objet continuel de ses méditations, des moyens d'assurer les recettes & de pourvoir aux dépenses. Alors, ajoute-t-il, citoyens représentans, vous pourrez dire au peuple, la république est sauvée.

Le directoire parle ensuite des défiances, des soupçons, des craintes qu'on sème, des bruits perfides qu'on répand, des manœuvres qu'on emploie; on le dit menacé; sans doute, on insinue aussi qu'il menace; il saisit cette occasion éclatante de démentir les imposteurs. Il proteste, que soit en corps, soit individuellement, tous ses membres périront plutôt, qu'il ne soit porté atteinte à la constitution de l'an 3 et à l'inviolable sécurité avec laquelle toutes les autorités qu'elle a créées doivent exercer leurs fonctions. Il se plaint, ajoute-t-il, à vous rendre dépositaires, citoyens représentans, de l'engagement qu'il contracte à cet égard, et c'est par l'expression franche et pure de ce sentiment républicain, qu'il croit pouvoir terminer sa première réponse à votre message du 17 de ce mois.

La seconde ne se fera pas attendre, mais elle exige le concours de plusieurs renseignemens qui ne sont pas encore rassemblés. Le directoire s'empressera de vous les transmettre, aussi-tôt qu'il les aura reçus.

En attendant, citoyens représentans, veuillez recevoir l'épanchement des sentimens du directoire avec la même cordialité & la même franchise qu'il vous est offert, & faites que cette circonstance, dont les ennemis de la patrie attendent impatiemment le résultat comme le signal de la discorde & l'époque de la scission du corps politique, soit au contraire marquée par l'affermissement & la concentration des deux principales parties du faisceau républicain.

Le conseil ordonne l'impression et le renvoi aux commissions réunies.

Un membre. — La continuation de la permanence seroit la permanence de l'iniquité....

Des murmures s'élevèrent : plusieurs membres réclamèrent la parole.

L'ordre du jour, crie-t-on.

La motion n'a pas de suite : on achève le dépouillement du scrutin ; voici les candidats qui composent la liste décuple :

Sur 414 votans, Gohier, ex-ministre de la justice, a obtenu 340 voix ; Charles Lacroix, 307 ; Massena, général, 335 ; Moulin, général, 304 ; Lefebvre, général, 345 ; Martin, 308 ; Dupuis, 330 ; Potier, 245 ; Roger-Ducos, 309 ; Dufour, général, 236.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Présidence du citoyen GOURDAN.

Suite de la séance du 28 prairial.

La séance est reprise à sept heures. Savary fait observer que l'on a oublié d'envoyer au directoire un message pour le prévenir que le conseil s'est déclaré en permanence. Il demande que cette omission soit réparée. — Cette proposition est adoptée.

Le conseil reçoit du conseil des cinq-cents copie du message que lui a adressé le directoire exécutif, & dans lequel il promet pour demain réponse au message du 17. Le conseil des cinq-cents déclare en même tems qu'il continue sa permanence.

Savary pense que les mêmes motifs qui ont déterminé ce matin le conseil à se déclarer en permanence, doivent le décider ce soir à la continuer. Il demande que le conseil continue d'être en permanence, & que le conseil des cinq-cents & le directoire en soient avertis par un message.

Après de légers débats, le conseil arrête qu'il sera seulement envoyé un message au conseil des cinq-cents, attendu qu'il vient d'être arrêté, il y a très-peu d'instans, qu'il en seroit fait un au directoire.

Lavaux fait sentir, dans une motion d'ordre, combien l'étude militaire importe au maintien des états. Il rappelle les noms des peuples qui ont été conquis pour avoir négligé cette étude ; ceux des conquérans qui ne doivent les places qu'ils occupent dans l'histoire qu'au soin qu'ils ont eu de cultiver l'art militaire ; il cite le sentiment de Montécuculli, de Végece, sur l'importance de cet art pour la conservation de l'indépendance des peuples, & ajoute : *Reprenons les armes* ; que ceux qui ne peuvent marcher, fournissent des armes & de l'argent ; que les vieillards, les femmes, les enfans, excitent les conscrits à partir ; que les lâches soient voués à l'exécration ; que les vieillards marchent, s'il le faut, précédés des membres du corps législatif, qui, le sabre à la main, feront un rempart de leurs corps à la liberté. Puissai-je mourir d'une mort aussi glorieuse ! *Vive la république !*

Les membres du conseil se lèvent en agitant leurs toques, & criant : *vive la république, vengeance !*

Le conseil ordonne l'impression.

A neuf heures et demie, Regnier observe qu'on ne recevra que demain la réponse du directoire ; qu'ainsi, il seroit sans objet de rester en permanence pendant cette nuit. Il propose de s'ajourner à demain, permanence tenante.

Moreau (de l'Yonne) demande qu'on fasse auparavant un message au conseil des cinq-cents, pour savoir s'il passera la nuit.

Citadella pense qu'il suffit d'une lettre du président à celui des cinq-cents. Si l'on a des défiances, des craintes, qu'on s'explique, dit-il, & nous resterons ; mais si nous n'avons rien qui réclame notre présence ici, qu'on s'ajourne.

Le conseil charge son président d'écrire à celui de cinq-cents, pour savoir si ce conseil se dispose à passer la nuit.

A dix heures et demie, le président du conseil des cinq-cents annonce qu'on va envoyer un message de la plus haute importance.

A onze heures, le conseil reçoit une résolution qui annulle la nomination du citoyen Treilhard à la place de membre du directoire exécutif, comme contraire à l'article 176 de la constitution.

On demande le renvoi à l'examen d'une commission.

Bouteville demande qu'avant de faire aucun acte délibéré ratif, le conseil s'assure s'il est en nombre suffisant pour délibérer.

On fait l'appel nominal.

Le dépouillement constate qu'il y a 160 membres présens ; en conséquence, le bureau propose pour former la commission, les citoyens Decomberousse, Regnier, Baudin, Bouteville, Bérard, Deydier et Jourdain (d'Ille-et-Vilaine), qui feront leur rapport séance tenante.

A une heure, Decomberousse monte à la tribune et fait, au nom de la commission, le rapport dont elle étoit chargée. Toute la question, dit-il, réside dans un point de fait. A l'époque à laquelle le citoyen Treilhard a été nommé membre du directoire, y avoit-il un an révolu qu'il avoit cessé ses fonctions législatives ? les recherches que nous avons faites nous ont prouvé le contraire, et la commission vous propose, à l'unanimité, d'approuver la résolution. Ce n'est pas sans regret, ajoute Decomberousse, que nous sommes parvenus à ce résultat ; la commission reconnoît dans le citoyen Treilhard un fondateur et un défenseur de la république ; mais lorsque la loi parle, tout intérêt particulier doit se taire.

Le conseil approuve la résolution à l'unanimité.

La séance est suspendue à quatre heures et demie.

Elle se rouvre à midi.

On fait lecture d'un grand nombre d'adresses d'administrations, qui expriment leur indignation sur l'horrible assassinat de nos plénipotentiaires.

On s'occupe ensuite de la résolution relative au dégrevement de la contribution foncière. Delzuns l'attaque comme injuste, impolitique et dangereuse. — Ajourné.

A trois heures et demie, le conseil s'ajourne à six.

A sept heures & demie le conseil reçoit la liste des candidats en remplacement du citoyen Treilhard. Sur 198 votans, Gohier a obtenu 154 suffrages.

Bourse du 29 prairial.

Rente provis., 4 fr. 50 c. — Tiers consolidé, 9 fr. 50 c., 10 f. 13 c. — Bons $\frac{2}{5}$, 80 c. — Bons $\frac{1}{4}$, — Bons d'arrérage, 70 fr. 25 c., 69 fr. 75 c., 70 f. — Action de 50 fr. de la caisse des rentiers. . . .

A. FRANÇOIS.